



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE DOLE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole

Séance du 25 octobre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 32
Nombre de procurations : 03
Nombre de conseillers votants : 35
Date de convocation : 19 octobre 2021
Date de publication : 28 octobre 2021

Conseillers-ères présents-es :

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
Mme Isabelle MANGIN, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Sylvette MARCHAND, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Justine GRUET, M. Daniel GERMOND, Mme Frédérique DRAY, M. Philippe JABOVISTE, Mme Maryline MIRAT, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ, M. Patrice CERNELA, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Patricia ANTOINE, M. Mohamed MBITEL, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, M. Hervé PRAT, Mme Laetitia JARROT-MERMET, M. Nicolas GOMET, M. Ako HAMD AOUI, Mme Amandine BORNECK, M. Timothée DRUET

Référence

21.25.10.106

Commission

Aménagement et Urbanisme

Objet

Cession de terrain à Grand Dole Habitat - Délibération modificative

Secrétaire de séance

M. Alexandre DOUZENEL

Rapporteur

M. Philippe JABOVISTE

Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :

M. Jean-Michel REBILLARD à M. Mohamed MBITEL
Mme Laetitia CUSSEY à Mme Sylvette MARCHAND
Mme Christine MUGNIER à M. Jean-Baptiste GAGNOUX

Conseillers-ères absents-es non représentés :

Mme Maryline MIRAT (DCM 21.25.10.103-104)

Par délibération du 14 décembre 2020, le Conseil Municipal a décidé la cession au profit de Grand Dole Habitat, d'un tènement foncier situé sur le secteur dit « La Faulx » jouxtant le cimetière Nord et classée en zone urbaine et en zone à urbaniser au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Une erreur de transcription a interverti deux numéros de parcelles : il faut lire que la cession porte bien sur les parcelles cadastrées section AN n° 49, 50, 527, 340, 341, 342, 185, 56, 187, 59, **539**, 405 et 406 et la parcelle AW n° 288, et ceci pour une superficie totale de 28 690 m².

Cet ensemble immobilier fera l'objet d'un Permis d'Aménager porté par Grand Dole Habitat ; il est convenu, comme c'est généralement le cas avec ce type de procédure, que la voie interne de leur programme immobilier, le parking, les réseaux et d'une manière générale tous les équipements communs soient rétrocédés à la commune après leur exécution. Il sera rédigé une convention de reprise à l'euro symbolique dans le domaine public précisant les conditions de leur transfert dans le patrimoine communal aux plans techniques ainsi qu'en termes de délai et au plan financier. Pour ce dossier particulier, cette convention permettra également de notifier la quote-part de travaux que la Collectivité prendra en charge sous forme de remboursement pour la réalisation du parking inclus dans le programme immobilier mais dédié notamment au stationnement des visiteurs du cimetière.

Vu l'avis favorable de la Commission « Aménagement et Urbanisme » du 20 octobre 2021,

Accusé de réception en préfecture
039-213901986-20211025-DCM212510106-DE
Date de télétransmission : 28/10/2021
Date de réception préfecture : 28/10/2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **RÉITÈRE** la cession à Grand Dole Habitat des parcelles cadastrées section AN n° 49, 50, 527, 340, 341, 342, 185, 56, 187, 59, 539, 405 et 406 et la parcelle AW n° 288 pour une superficie totale de 28 690 m² à l'euro symbolique,
- **PRÉCISE** que le prix est soumis à la condition exclusive qu'une partie du site permette l'accueil d'un établissement porté par ETAPES, établissement public éducatif et social,
- **APPROUVE** la signature d'un protocole pour l'acquisition des équipements communs du programme immobilier à l'euro symbolique, à l'exception de la prise en charge d'une partie des travaux de VRD nécessaires à un parking et sa voie de desserte ouvert aux usagers du cimetière,
- **APPROUVE** le classement dans le domaine public de la voie interne, des réseaux, des espaces verts et du parking du futur programme immobilier,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir et tout document y afférent.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Attractivité et Aménagement du Territoire, Service Urbanisme
- Grand Dole Habitat - Rue Coste et Bellonte - 39100 DOLE
- Étude BARTHEN RUIZ VANDEL - 8 rue Joseph Thoret - 39100 DOLE

Fait à Dole, le 25 octobre 2021.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNOUX



**Cession de parcelles à Grand Dole Habitat
Avenue de Landon**

